

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

SÉANCE du : jeudi 10 avril 2025

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

Convocation :

Date d'envoi : 3 avril 2025
Date d'affichage : 3 avril 2025

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 16 AVR. 2025
Affichée en mairie le : 16 AVR. 2025
Notification(s) éventuelle(s) le :

OBJET : AUTORISATION DONNÉE A
MONSIEUR ET MADAME [REDACTÉ]
[REDACTÉ] POUR LE DÉPÔT D'UNE
DÉCLARATION PRÉALABLE POUR
L'INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION AU
54 ALLEE DES ECUREUILS VILLA LA
TRAMONTANE – 06700 SAINT-LAURENT-DU-
VAR, LOGEMENT COMMUNAL

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	23	33	10	2

Pôle / Service : Direction Juridique et foncière
Délibération N° : DCM20250410_16

Rapporteur : Monsieur BERETTONI
Secrétaire de séance : Monsieur GALLUCCIO

Le jeudi 10 avril 2025 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Madame Corinne **NESONSON**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Alexandra **DEY**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame FRANQUELIN à Madame HEBERT
Madame BAUZIT à Monsieur BONFILS
Monsieur PAUSELLI à Monsieur GALLUCCIO
Monsieur RADIGALES à Monsieur SEGURA
Madame GUERRIER BUISINE à Madame BARALE
Monsieur SUAU à Madame ESPANOL
Madame MORETTO ALLEGRET à Madame DEY
Madame HALIOUA à Monsieur ELBAZ
Monsieur MOSCHETTI à Monsieur VILLARDRY
Madame CANESTRIER à Madame BELOT

Absent(s) :

Monsieur DOMINICI, Monsieur ORSATTI

OBJET : AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR ET MADAME [REDACTED] POUR LE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR L'INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION AU 54 ALLÉE DES ECUREUILS VILLA LA TRAMONTANE – 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR, LOGEMENT COMMUNAL

Mes chers collègues,

La Commune de Saint-Laurent-du-Var est propriétaire d'un appartement communal de type T3, d'une superficie habitable de 101,17 m², situé 54 allée des Ecureuils – Villa la Tramontane à SAINT-LAURENT-DU-VAR et cadastré section BD n°22. Cet appartement est situé au 1^{er} étage d'une maison, comprenant 2 appartements.

Par convention du 29 février 2024, la Commune a mis à disposition de Monsieur et Madame [REDACTED] ledit appartement pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2024.

Par mail du 03 février 2025, Monsieur et Madame [REDACTED] ont sollicité l'autorisation d'installer une climatisation dans l'appartement communal qu'ils occupent.

Il est précisé que ce type de travaux est soumis à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme.

Conformément à l'article R.423-1 du Code de l'Urbanisme « les demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir et les déclarations préalables sont adressées par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposées à la mairie de la Commune dans laquelle les travaux sont envisagés :

a) soit par le ou les propriétaires du ou des terrains, leur mandataire ou par une ou plusieurs personnes attestant être autorisées par eux à exécuter les travaux [...] ».

Dès lors, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur et Madame [REDACTED] à déposer une déclaration préalable sur la propriété communale afin de leur permettre d'installer une climatisation dans l'appartement communal qu'ils occupent.

Ce projet de délibération a été examiné lors de la Commission Municipale finances, ressources humaines et administration générale qui s'est tenue le 31 mars 2025.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur et Madame [REDACTED] à déposer une déclaration préalable auprès des services compétents pour l'installation d'une climatisation dans l'appartement communal qu'ils occupent, situé 54 allée des Ecureuils – Villa la Tramontane à SAINT-LAURENT-DU-VAR et cadastré section BD n°22.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur et Madame [REDACTED] à déposer une déclaration préalable auprès des services compétents pour l'installation d'une climatisation dans l'appartement communal qu'ils occupent, situé 54 allée des Ecureuils – Villa la Tramontane à SAINT-LAURENT-DU-VAR et cadastré section BD n°22.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

OBJET : AUTORISATION ~~DONNÉE A MONSIEUR ET MADAME [REDACTED]~~ POUR LE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR L'INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION AU 54 ALLEE DES ECUREUILS VILLA LA TRAMONTANE – 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR, LOGEMENT COMMUNAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA

